



Groupe Horticole Ledoux inc.

785, rue Paul Lussier
Ste-Hélène de Bagot
Qc, Canada, J0H 1M0

Téléphone: (450) 791.2222
Sans frais: 1 (888) 791.2223
Télécopieur: (450) 791.2225

Courriel: ghl@ghlinc.com
Site web: www.ghlinc.com

PRODUIT: VALSTERANE 35

SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

RÉFÉRENCE DU DISTRIBUTEUR..... GROUPE HORTICOLE LEDOUX INC.
785 RUE PAUL LUSSIER
STE-HELENE-DE-BAGOT, QUEBEC
CANADA
J0H 1M0

NOM DU PRODUIT..... VALSTERANE 35

CODE DU PRODUIT..... 100-01020175 / 100-01020170

FORMULE CHIMIQUE..... H₂O₂.

FAMILLE CHIMIQUE..... INORGANIQUES.

POIDS MOLÉCULAIRE..... 34.01.

UTILISATION DE MATÉRIEL..... APPLICATIONS INDUSTRIELS.

N ° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE..... (CANUTEC (24h): 1-613-996-6666

SECTION 02: IDENTIFICATION DES DANGERS



MOT INDICATEUR..... DANGER.

CLASSIFICATION DES RISQUES..... LIQUIDES COMBURANTS — CATÉGORIE 2. TOXICITÉ AIGUË (ORALE) — CATÉGORIE 4. LÉSIONS OCULAIRES GRAVES — CATÉGORIE 1. TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES — EXPOSITION UNIQUE — CATÉGORIE 3.

MENTION DE DANGER..... H272 PEUT AGGRAVER UN INCENDIE; COMBURANT. H302 NOCIF EN CAS D'INGESTION. H318 PROVOQUE DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES. H335 PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. H412 NOCIF POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, ENTRAÎNE DES EFFETS NÉFASTES À LONG TERME.

CONSEIL DE PRUDENCE..... P210, TENIR À L'ÉCART DE LA CHALEUR, DES SURFACES CHAUDES, DES ÉTINCELLES, DES FLAMMES NUES ET DE TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. NE PAS FUMER. P220 TENIR/STOCKER À L'ÉCART DES VÊTEMENTS/.../MATIÈRES COMBUSTIBLES. P221 PRENDRE TOUTES PRÉCAUTIONS POUR ÉVITER DE MÉLANGER AVEC DES MATIÈRES COMBUSTIBLES... P261 ÉVITER DE RESPIRER LES POUSSIÈRES/FUMÉES/GAZ/BROUILLARDS/VAPEURS/ AÉROSOLS. P264 SE LAVER... SOIGNEUSEMENT APRÈS MANIPULATION. P270 NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER PENDANT L'UTILISATION DE CE PRODUIT. P271 UTILISER SEULEMENT EN PLEIN AIR OU DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. P273 ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT. P280 PORTEZ GANTS DE PROTECTION/PROTECTIVE CLOTHING/UNE PROTECTION/VISAGE. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: APPELER UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN EN CAS DE MALAISE. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: TRANSPORTER LA VICTIME À L'EXTÉRIEUR ET LA MAINTENIR AU REPOS DANS UNE POSITION OÙ ELLE PEUT CONFORTABLEMENT RESPIRER. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER AVEC PRÉCAUTION À L'EAU PENDANT PLUSIEURS MINUTES. ENLEVER LES LENTILLES DE CONTACT SI LA VICTIME EN PORTE ET SI ELLES PEUVENT ÊTRE FACILEMENT ENLEVÉES. CONTINUER À RINCER. P310 APPELER IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN. P330 RINCER LA BOUCHE. P370+P378 EN CAS D'INCENDIE: UTILISER ... POUR L'EXTINCTION. P403+P233 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILÉ. MAINTENIR LE RÉCIPIENT FERMÉ DE MANIÈRE ÉTANCHE. P405 MAGASIN FERMÉ À CLÉ. P501 ÉLIMINER LE CONTENU/RÉCIPIENT SELON TOUS LES RÈGLEMENTS APPLICABLES.

AUTRES DANGERS..... AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.

SECTION 03: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	# CAS	% POIDS
PEROXYDE D'HYDROGENE	7722-84-1	35

PRODUIT: VALSTERANE 35

SECTION 04: PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX :..... CONSULTER UN MÉDECIN, MONTRER CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CHEZ LE MÉDECIN EN PRÉSENCE. SORTIR DE LA ZONE DANGEREUSE.
 S'IL EST INHALÉ :..... S'IL EST RESPIRÉ IN, DÉPLACER LA PERSONNE À L'AIR FRAIS. SI ELLE NE RESPIRE PAS, DONNER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE ET GET MEDICAL ATTENTION. . SI LA RESPIRATION EST DIFFICILE, DONNER L'OXYGÈNE.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :.... ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS ET CHAUSSURES IMMÉDIATEMENT. L'AVER AU LARGE AVEC DU SAVON ET BEAUCOUP D'EAU PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MÉDECIN.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : IRRIGUER LES YEUX PENDANT AU MOINS 15 MINUTES, AVEC DE GRANDES QUANTITÉS D'EAU, EN GARDANT LES PAUPIÈRES DEHORS ET LOIN DES GLOBES OCULAIRES AU COURS DE L'IRRIGATION. ENLEVER LES LENTILLES CORNÉENNES SI PRÉSENTS ET FACILE À FAIRE. CONTINUER À FLUSHING. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX. OBTENIR DES SOINS MÉDICAUX COMPÉTENTS IMMÉDIATEMENT, DE PRÉFÉRENCE UN OPHTALMOLOGISTE.
 EN CAS D'INGESTION :..... NE PAS FAIRE VOMIR. NE JAMAIS DONNER QUOI QUE CE SOIT PAR LA BOUCHE À UNE PERSONNE INCONSCIENTE. RINCER LA BOUCHE AVEC DE L'EAU. CONSULTER UN MÉDECIN. N'ABANDONNEZ PAS VICTIME. SI LA VICTIME EST PLEINEMENT CONSCIENTE, DONNER TASSE D'EAU.

SECTION 05: MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

INFLAMMABILITE..... PAS DE MATIÈRES COMBUSTIBLES/NON INFLAMMABLE.
 D'EXTINCTION APPROPRIÉ..... UTILISER LES MÉDIAS POUR FEU ENVIRONNANT, TELS QUE LE JET D'EAU, PRODUIT CHIMIQUE SEC, MOUSSE.
 PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX PEUT GÉNÉRER DES OXYDES D'AZOTE, AMMONIAC GAZEUX.
 DANGERS PARTICULIERS DÉCOULANT DE LA SUBSTANCE CHIMIQUE AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
 PROCEDURES SPECIALES..... ÉVACUER LA ZONE DANGEREUSE. PORTEZ UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION COMPLET INCLUANT UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME.

SECTION 06: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEGAGEMENTS OU DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES :..... PORTER UNE PROTECTION RESPIRATOIRE. ÉVITER LES VAPEURS DE RESPIRATION, DE BRUME OU DE GAZ. ASSURER UNE VENTILATION ADÉQUATE. ÉVACUER LE PERSONNEL DE LA ZONE DE SÉCURITÉ.
 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : ÉVITER D'AVANTAGE DE FUIE OU DE DÉVERSEMENT SI SÛRE DE LE FAIRE. NE LAISSEZ PAS PRODUIT ENTRER DRAINS. IL FAUT ÉVITER LES REJETS DANS L'ENVIRONNEMENT.
 MÉTHODES ET MATÉRIAUX DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :..... CONTENIR LE DÉVERSEMENT ET COLLECTERA AVEC ASPIRATEUR ÉLECTRIQUE PROTÉGÉE OU PAR BROSSAGE HUMIDE ET LE PLACE DANS LE RÉCIPIENT POUR ÉLIMINATION SELON LES RÉGLEMENTATIONS LOCALES.

SECTION 07: MANIPULATION ET LE STOCKAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION ET EQUIPEMENT MANIPULER CONFORMÉMENT AUX BONNES PRATIQUES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE INDUSTRIELLES. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS. EVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD OU LES VAPEURS. TENIR A L'ECART DES SOURCES D'IGNITION. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION LORS DE LA MANIPULATION. UTILISER UNE VENTILATION ADÉQUATE. RÉCIPIENT VIDE RETIENT LA VAPEUR ET DES RÉSIDUS DE PRODUITS. ALWAYS KEEP IN CONTAINERS MADE OF THE SAME MATERIALS AS THE SUPPLY CONTAINER.
 CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... PRENDRE GARDE DE NE PAS ENDOMMAGER LES CONTENANTS. GARDER LE RECIPIENT FERME QUAND CELUI-CI N'EST PAS UTILISÉ. MAGASIN DANS LE SECTEUR FRAIS, SEC, BIEN AÈRE. ENTREPOSER A L'ABRI DES MATIÈRES INCOMPATIBLES. MAGASIN DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN VENTILÉ. TENIR À L'ÉCART DES FLAMMES ET ÉTINCELLES. MAGASIN LOIN DES OXYDANTS FORTS.

SECTION 08: CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENTS	TWA	ACGIH TLV STEL	PEL	OSHA PEL STEL	REL	NIOSH
-------------	-----	----------------	-----	---------------	-----	-------

PEROXYDE D'HYDROGENE 1 ppm 1 ppm

CONTROLES D'INGENIERIE..... UTILISER UNE BONNE VENTILATION. ASPIRATION LOCALE A PROPOSÉ POUR LES ESPACES CLOS.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... UTILISER DES APPAREILS RESPIRATOIRES ANTI-POUSSIERES AGREES (AUX U.S.A. PAR LA NIOSH). EVITER D'INHALER LES VAPEURS ET/OU LES BROUILLARDS. .

PRODUIT: VALSTERANE 35**SECTION 08: CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE**

GANTS/TYPE.....	COMPLÉTER LE COSTUME DE PROTECTION CONTRE LES PRODUITS CHIMIQUES. LE TYPE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DOIT ÊTRE CHOISI SELON LA CONCENTRATION ET LA QUANTITÉ DE LA SUBSTANCE DANGEREUSE SUR LE LIEU DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE. BUTYL RUBBER, PVC OR NEOPRENE.
OEIL/ TYPE.....	LUNETTES DE SECURITE ETANCHES (CHIMIQUES). ÉCRAN FACIAL.
AUTRE/TYPE.....	DOUCHE DE SÉCURITÉ ET DE LA STATION DE LAVAGE OCULAIRE DOIT ÊTRE SITUÉE PRÈS DU POSTE DE TRAVAIL.
NOTE.....	EN CAS D'URGENCE OU SI LES RISQUES D'EXPOSITION SONT GRANDS, PORTER UNE TENUE RESISTANT A LA PENETRATION DES ACIDES INCLUANT UNE CAGOULE, DES BOTTES ET DES GANTS .

SECTION 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE.....	COLORLESS LIQUID.
ODEUR.....	SANS ODEUR.
SEUIL DE L'ODEUR.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
PH.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
POINT DE FUSION/CONGÉLATION, POINT (C)	C-33.
POINT D'EBULLITION.....	C 108.
POINT D'ECLAIR (C), METHODE.....	NE S'APPLIQUE PAS.
TAUX D'ÉVAPORATION.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
INFLAMMABILITÉ (SOLIDES ET LES GAZ)	NE S'APPLIQUE PAS.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% ... PAR VOL.)	NE S'APPLIQUE PAS.
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE (% ... PAR VOL.)	NE S'APPLIQUE PAS.
PRESSION DE VAPEUR (MMHG).....	24 mmHg @20 C,
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1).....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
DENSITE (EAU=1).....	1.13.
SOLUBILITE DANS L'EAU (20 C).....	COMPLÈTEMENT SOLUBLE.
TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION	NOT APPLICABLE.
: COEFFICIENT DE PARTAGE	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
N-OCTANOL/EAU	
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION.....	NON DISPONIBLE.
VISCOSITE.....	NON DISPONIBLE.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

RÉACTIVITÉ :.....	AVOID INCOMPATIBLES.
STABLE CHIMIQUEMENT:.....	STABLE DANS DES CONDITIONS DE STOCKAGE RECOMMANDÉES.
RISQUE DE POLYMERISATION	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
DANGEREUSE.	
CONDITIONS A EVITER:.....	MATÉRIEL SE DÉCOMPOSE AVEC LE POTENTIEL DE PRODUIRE UNE RUPTURE DES CONTENEURS FERMÉS SANS VENTILATION. LUMIÈRE.
MATIÈRES INCOMPATIBLES :.....	MÉTAUX. MATIÈRES ORGANIQUES. AGENTS RÉDUCTEURS. OXYDES MÉTALLIQUES. POUSSIÈRES. MATIÈRES ALCALINES.
PRODUITS DANGEREUX DE	CE MATÉRIEL SE DÉCOMPOSE SI CONTAMINÉE, PROVOQUANT DES INCENDIES
DECOMPOSITION	ET DES EXPLOSIONS. L'OXYGÈNE PEUT ÊTRE LIBÉRÉE À UNE TEMPÉRATURE SUPÉRIEURE À L'AMBIANTE.

SECTION 11: DONNEES TOXICOLOGIQUES

INGRÉDIENTS	LC50	LD50
PEROXYDE D'HYDROGENE		ORAL-RAT- 1200 mg/kg
TOXICITÉ AIGUË :		
DL50 PAR VOIE ORALE.....	VOIR CI-DESSUS.	
CL50 PAR INHALATION.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	
DL50 PAR VOIE CUTANÉE.....	LAPIN - > 2 000 mg/kg .	
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION.....	LAPIN - DOUX DE PRÉPARER LA PEAU.	
LÉSIONS OCULAIRES	CAUSES DES LÉSIONS OCULAIRES GRAVES.	
GRAVES/IRRITATION OCULAIRE		
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.	
CUTANÉE		
MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES	AUCUNE PREUVE N'A ÉTÉ TROUVÉE DE MUTAGÉNICITÉ.	
GERMINALES		
CANCÉROGÉNICITÉ.....	CIRC: 3 - GROUPE 3: INCLASSABLE QUANT À SA CANCÉROGÉNICITÉ POUR L'HOMME .	

PRODUIT: VALSTERANE 35**SECTION 11: DONNEES TOXICOLOGIQUES**

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION.....	AUCUNE PREUVE DE TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION.
EXPOSITION DE STOT-SINGLE.....	PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.
STOT - EXPOSITION RÉPÉTÉE.....	AUCUNE DONNÉES DISPONIBLE.
DANGER PAR ASPIRATION.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
EFFETS SUR LA SANTÉ.....	INHALATION - PEUT ÊTRE NOCIF PAR INHALATION. PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES. INGESTION TOXIQUE EN CAS D'INGESTION. YEUX - CAUSES GRAVES BRÛLURES DES YEUX. LA PEAU - PEUT ÊTRE NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU. CAUSES D'IRRITATIONS.
SIGNES ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION	MATÉRIAU EST EXTRÊMEMENT DESTRUCTRICE DES TISSUS DES MUQUEUSES ET DES VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES, YEUX ET PEAU, SPASME, UNE INFLAMMATION ET UN OEDÈME DU LARYNX, SPASME, L'INFLAMMATION ET Le CÈDÈME DE LA BRIÈVETÉ DE L'OEDÈME PULMONAIRE, BURNING SENSATION, TOUX, RESPIRATION SIFFLANTE, LARYNGITE, BRONCHES, PNEUMONIE, DE SOUFFLE, MAUX DE TÊTE, NAUSÉES, VOMISSEMENTS, LES EFFETS PEUVENT ÊTRE RETARDÉS. AU MEILLEUR DE NOTRE CONNAISSANCE, LES PROPRIÉTÉS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET TOXICOLOGIQUES N'ONT PAS ÉTÉ SOIGNEUSEMENT ETUDIÉ.

SECTION 12: DONNEES ECOLOGIQUES

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION.....	DEVRAIT ÊTRE FAIBLE.
TOXICITÉ.....	TOXICITÉ à poissons : LC50-PRIMPHALES (boule) - 4555 mg/L - 96H (n-PROPANOL). CE50 - DAPHNIA MAGNA (puce d'eau) - > 7060 mg/L - 48H (MEK).
MOBILITÉ DANS LE SOL.....	AUCUNE DONNÉE DISPONIBLE.
AUTRES EFFETS NOCIFS.....	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE.

SECTION 13: DONNEES SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODES D'ÉLIMINATION :.....	CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCES ET FÉDÉRAUX.
PRODUIT :.....	ÉVITER LE REJET DANS L'ENVIRONNEMENT.

SECTION 14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

NUMERO DE L'ONU.....	2014.
CLASSIFICATION DU TMD.....	5,1 (8).
GROUPE D'EMBALLAGE.....	II.
INSTRUCTIONS SPECIALES POUR EXPEDITIONS	SE RÉFÉRER AU TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES.

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

CLASSIFICATION SIMDUT.....	C. DIB. E. F.
HPR CONFORMITÉ.....	CE PRODUIT A ÉTÉ CLASSÉ SELON LES CRITÈRES DE RISQUE DE L'HPR ET LA FDS CONTIENT TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES PAR L'HPR.
DSL.....	CE MATÉRIEL EST RÉPERTORIÉ SUR LA LISTE INTÉRIEURE CANADIENNE.
TSCA.....	LE COMPOSANT SOIT LISTÉ SUR L'INVENTAIRE DU TSCA OU LA DISPENSE DE L'INVENTAIRE.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

INSCRITES À L'INVENTAIRE TSCA- N.A.V.=NOT DISPONIBLE	
PRÉPARÉ PAR.....	Regulatory Affairs
DATE DE PRÉPARATION.....	OCT 02/2017